

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

C.C.A.S DE VIAS

Délibération n°2022-12-19-1a

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX et le DIX NEUF DECEMBRE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL, Vice- Présidente du CCAS

Présents :

Mmes M. Pascale GENIEIS-TORAL, Nadine CABANEL, Gilbert SORIA, Yvette DESENLIS, Monique BORGHESI, Marie SANCHEZ et Carole MAUREL.

Procuration :

M. Jordan DARTIER à Mme Pascale GENIEIS-TORAL

Absente excusée : Mme Sandrine MORONI

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « la Voix de l'Enfant ».

Chaque année à l'occasion du repas des aînés, le CCAS verse une partie des recettes collectées à une Association Caritative.

Au titre de l'année 2022, l'Association "la Voix de l'Enfant" qui a pour objectif l'écoute et la défense des enfants en souffrance, a été retenue.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à verser une subvention d'un montant de 1 170 euros à l'Association « La Voix de l'Enfant ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÈRE**

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant total de 1170 euros à l'Association
« la Voix de l'Enfant ».

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Vice-Présidente du CCAS

Le Président :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage

Affiché le : 17 JAN 2023

Transmis au Représentant de l'Etat le : 17 JAN 2023

